



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 67869

Texte de la question

M. André Aschieri souhaiterait avoir l'avis de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les poursuites engagées par les conseils régionaux de l'ordre envers les médecins qui signalent les affaires de mauvais traitement et de pédophilie aux autorités judiciaires. Aujourd'hui, seulement 5 % des affaires de pédophilie sont révélées par les médecins et de nombreux professionnels renoncent à accomplir leur devoir de citoyen d'alerter les autorités judiciaires. Enfin, il convient de noter que ces poursuites sont en contradiction avec la jurisprudence de la Cour de cassation sur le secret professionnel. Il souhaiterait donc qu'il soit mis fin à cette situation et que la responsabilité des médecins qui ne réaliseraient pas de signalement soit renforcée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67869

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6031